

ON S'ABONNE:

LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, 27, et grande rue Mercière, 32, au 2^e.
PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C^o, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DEUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
 POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT.
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 franc de plus par trimestre.
Prix des Annonces: 25 c. la ligne.
 Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues. — Il donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

Lyon, 28 décembre 1841.

DE L'EXÉCUTION DES CHEMINS DE FER.

(Premier article.)

Depuis long-temps nous dissertons en France sur l'importance des chemins de fer, sur la nécessité de créer un système de voies de communication qui réponde aux besoins d'une activité industrielle toujours croissante, et toutes nos brillantes théories n'ont encore abouti à aucune solution sérieuse. Nous possédons à peine quelques kilomètres de chemins de fer et quelques canaux isolés entre eux, tandis que les nations rivales achèvent en silence des lignes importantes à l'aide desquelles il leur sera facile de faire à notre commerce une dangereuse concurrence. Il n'est plus permis aujourd'hui de révoquer en doute l'utilité d'une locomotion plus rapide et moins tortueuse; tous les économistes sont d'accord sur ce point que c'est un des moyens les plus certains d'accroître la richesse sociale et par conséquent de répandre le bien-être. Cependant, depuis sa malencontreuse tentative de 1838, notre gouvernement a paru jusqu'à présent peu soucieux d'une question si grave et si éminemment nationale. Il n'a rien moins fallu que l'énergique manifestation de l'opinion publique et le besoin de faire oublier une impopularité justement méritée, pour inspirer au ministère actuel la pensée de demander enfin aux chambres de doter le pays des voies de communication devenues nécessaires à son développement industriel. Si les hommes d'état qui se sont faits les apôtres des intérêts matériels étaient moins préoccupés des intrigues de leur ambition que de la prospérité de la France, certes, leur sollicitude n'aurait pas attendu jusqu'à ce jour, car il serait bien temps de réaliser une de ces promesses d'amélioration que l'on affecte de crier bien haut à l'ouverture de chaque session. Puisque, selon eux, la prospérité commerciale d'une nation est bien au-dessus de son indépendance et de son bonheur, qu'ils nous fassent donc gagner en richesses ce que nous avons perdu en dignité.

Pour nous, la création de chemins de fer est plus qu'une question d'intérêt matériel, c'est une question de liberté et de civilisation. Sans doute, si, comme le dit M. Say, le prix du transport quadruple le prix du blé, si avec de bons transports la France ne doit plus éprouver de disettes, l'humanité défend d'ajourner une mesure aussi salutaire. Mais si, favorisant le mouvement des idées et la diffusion des lumières par les rapprochements qui résultent d'une locomobilité jusqu'alors impossible, ils doivent hâter dans les provinces les plus arriérées les progrès de l'instruction; si, en même temps qu'ils portent partout l'abondance, ils doivent faire éclore dans des cœurs jusqu'alors abrutis les mâles sentiments qui avertissent l'homme de sa dignité, et lui inspirent avec l'amour de ses devoirs le désir de faire respecter ses droits; si, enfin, ils doivent multiplier à l'infini les ressources de l'industrie humaine par la rapidité avec laquelle ils répandront les découvertes de la science, rapidité qui en accélérera le perfectionnement, comment ne pas s'associer à l'impatience générale et voir d'un œil indifférent la France rester stationnaire au milieu du mouvement européen?

Ce n'est pas que nous parlions, sur les nouveaux moyens de locomotion, toutes les espérances qui ont été conçues;

mais tout en faisant la part de l'imagination, il est impossible de ne pas reconnaître, avec la plupart des hommes sérieux de notre époque, ce qu'il y a dans ces espérances d'immédiatement réalisable.

Nous n'insisterons donc pas sur les résultats qu'on doit justement attendre de cette contraction de l'espace, pour me servir de l'heureuse expression de M. Pecqueur, qui, en faisant disparaître la distance sous le magique rayonnement des rails-ways, concentrera pour ainsi dire les efforts de l'intelligence et du travail pour en centupler la puissance. Ces résultats sont incalculables; le plus grand nombre appartient à l'avenir et échappe pour le moment à notre appréciation.

Quant aux avantages positifs que le pays retirerait de l'établissement d'un système bien entendu de voies de communication, on a trop écrit sur ce sujet pour que nous ayons encore quelque chose à ajouter: on ne discute plus là-dessus.

Faciliter les relations intérieures et extérieures, c'est faire baisser le prix de revient de nos produits, et par conséquent en augmenter les demandes; c'est rendre plus abondants et moins chers les approvisionnements nécessaires à l'entretien de nos manufactures et à notre subsistance; c'est non-seulement disputer à nos voisins les bénéfices que procure le transit qui, surtout pour les marchandises destinées aux marchés de l'Allemagne centrale, promet de s'accroître encore, mais c'est conserver à nos ports du Havre et de Marseille une activité que Rotterdam, Ostende et Trieste s'efforcent de leur enlever; c'est enfin protéger l'indépendance de notre territoire en donnant à notre armée le moyen de se porter en peu de jours sur les points de notre frontière qui se trouveraient menacés; et plus que tout cela encore, c'est en même temps, en multipliant nos rapports avec les peuples voisins, répandre au dehors l'influence de l'esprit français et préparer ainsi des alliances d'autant plus solides qu'elles seront le fruit de la conformité de pensées et de la solidarité d'intérêts établies sans contrainte par la seule force des choses.

Cela, chacun aujourd'hui le sait, chacun le répète; aussi, il ne s'agit plus que de choisir les moyens d'exécution. Ce qui se passe en ce moment dans les principales localités du nord, de l'ouest et du midi, les souscriptions offertes par les communes pour provoquer l'établissement des chemins de fer et en attirer à elles les premiers bienfaits, sont des preuves sans réplique de l'importance attachée à cette amélioration par l'opinion publique.

Reculer devant cet avertissement, le *Journal des Débats* lui-même en convient, ce serait compromettre la considération du pouvoir, et nous ajouterons: ce serait révéler ou sa mauvaise volonté ou sa radicale impuissance.

C'est assez avoir perdu de temps en tâtonnements infructueux; toute hésitation doit cesser devant l'impérieuse nécessité. C'est pour la France une question d'influence morale et de supériorité industrielle. N'est-ce pas dire alors qu'elle a droit de demander à son gouvernement des efforts dignes d'un tel but? N'est-ce pas dire alors que nous attendons un projet qui réponde aux exigences de la grande nation?

Quelque préjudice qu'une année de retard puisse porter à nos intérêts, mieux vaudrait encore pour le pays un ajournement nouveau qu'un second avortement. Il faut donc se

mettre à l'œuvre avec toute la résolution et la force de volonté indispensables pour réussir.

Nous ignorons quelles sont précisément les intentions du ministère; nous nous réservons d'examiner le projet qu'il annonce dès qu'il sera connu. Aujourd'hui, nous pensons qu'il n'est pas sans utilité de présenter à nos lecteurs quelques considérations générales, et de rappeler quelques-uns des principes qui, selon nous, doivent dominer en matière de travaux publics, et surtout servir de base à tout système de viabilité qui voudra remplir les conditions que nous venons d'exposer et présenter les caractères de grandeur et de maturité qui seuls chez nous inspirent la confiance et l'enthousiasme à l'aide desquels se font les grandes choses. C. B.

(La suite au prochain numéro.)

M. Dupoty est parti pour la prison de Doullens. L'altération de sa santé n'a pas arrêté le pouvoir.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Audience du 23 décembre 1841.

Présidence de M. Terme, maire.

Présentation du budget prévisionnel de la ville de Lyon pour l'exercice 1842. — Rapport et décision sur les frais de perception de l'octroi pour 1842. — Rapport sur le traité conclu pour logement des militaires de passage et pour casernement facultatif de la garde municipale dans les bâtiments des Carmes-Déchaux. — Discussion et décision sur le nouveau plan proposé pour la régénération du quartier de la Boucherie-des-Terreux.

Présents: MM. Arnaud, Acher. — Bergier, Bodin, Brossette. — Chinard, Couderc. — Dubost, Dolbeau, Dupasquier. — Falconnet, Faure-Peclet. — Guinet, Guerre, Gautier. — Laforest. — Menoux, Mermet, Malmazet, Martin (P.-P.). — Nepple. — Pons. — Reyre. — Seriziat-Carrichon, Seriziat. — Vachon-Imbert, Vauxonne (de). — Barrillon.

La séance est ouverte à six heures et demie.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre est lu et adopté.

M. LE MAIRE fait lecture de deux lettres par lesquelles M. Riboud, appelé à participer aux travaux du conseil-général du commerce, et M. de Lacroix-Laval, indisposé, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

LE CONSEIL décide qu'il sera fait mention de ces communications dans le procès-verbal de la séance de ce jour.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil le budget prévisionnel pour 1842 (1).

Ce budget présente les résultats suivants:

Recettes de toute nature.	3,927,754 f. 70 c.
Dépenses de toute nature.	3,921,367 60

Excédant de recettes. 6,387 f. 10 c.

Il est à remarquer que les recettes extraordinaires figurent à ce budget seulement pour une somme de 40,000 fr., tandis qu'en 1841 ce chapitre s'élevait à 750,000 fr. Cependant ce budget est grevé de toutes les dépenses extraordinaires qu'il a été possible de prévoir, et il n'en présente pas moins un excédant de recettes de 6,000 fr. Cet arrangement normal imposé cette année au budget prévisionnel prépare une grande richesse au budget supplémentaire. Si cette marche méthodique et rationnelle est suivie dans l'avenir, la position financière de la cité devra s'en améliorer singulièrement. Il arrivera dès lors, en effet, que le budget prévisionnel pourvoyant à toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires, sans presque utiliser les

(1) Ce budget devant être imprimé, nous nous abstenons par ce motif d'en donner l'analyse.

PSYCHÉ,

POÈME, PAR M. VICTOR DE LA PRADE.

On ne saurait disconvenir que le mouvement de rénovation littéraire, qui avait été si fécond bien, qu'un peu superficiel, sous la Restauration, si tumultueux et si exubérant après la secousse de 1830, ne se soit singulièrement ralenti. Toute cette effervescence de jeunes esprits, qui s'attaquaient surtout aux vieilles formes et s'éprenait des nouveautés les plus hardies, est à peu près tombée. Au fond, la pensée qui anime notre société n'a pas changé; elle subsiste; elle se fait jour dans des travaux sérieux, dans de belles œuvres qui toutes la produisent à leur manière et finiront par la faire accepter. On peut même affirmer que le goût des choses graves devient plus général. Les mélancolies oisives, les égoïstes contemplations du moi, les excentricités plastiques de toute nature passent de mode.

Le poème que nous annonçons aujourd'hui fortifie nos observations. C'est avant tout une œuvre sérieuse qui se détache par sa physiologie originale des productions analogues dont le sol littéraire est encombré. A ce titre, il est impossible que la critique même la moins sympathique ne le signale pas. Jusqu'à ce jour, et à plusieurs reprises, elle avait sommé les poètes, au nom de la société et de l'humanité, de s'enquérir un peu des grandes questions qui agitent le monde, et dont eux seuls paraissaient ne pas s'inquiéter. Les poètes avaient fait la sourde oreille; ils avaient continué de gémir, de pleurer, de douter, de broyer des couleurs et de faire se heurter des mots sans aucune intention morale. Voilà enfin une œuvre qui a un but, une pensée. Le poète a rencontré sur son chemin le sphinx éternel, et, après avoir eu la redoutable énigme de la destinée humaine, il a tâché de la résoudre, dans la limite de ses forces, avec les deux grandes ressources de l'homme, la raison et l'imagination.

On sait quel est le système favori de M. de La Prade dans ses compositions poétiques. Il choisit une fable, un symbole; il l'interroge, il le sonde; il en fait jaillir tout ce que la sagesse antique y a déposé de vérités cachées et d'enseignements profonds; il le transforme en y introduisant l'idée moderne; il s'en sert comme de ce masque sonore dont les acteurs du théâtre grec couvraient leur visage pour doubler leur voix. A de certaines époques, quand une même foi anime tous les membres d'une société, le poète puise ses inspira-

tions à cette foi commune; les symboles contemporains lui suffisent, il n'a pas besoin d'en dénaturer le sens ou de recourir à de vieilles fables pour produire ses enseignements. Mais quand la foi commune est absente, quand mille croyances diverses se disputent les esprits, quand l'humanité a soif de vérités nouvelles, le poète cherche ailleurs le souffle divin, le mens divinior qui doit vivifier sa parole; il se tourne vers le passé pour aspirer ce souffle divin qui est le pressentiment des choses futures.

Cette fois, M. de La Prade a choisi un des mythes les plus gracieux et les plus profonds de l'antiquité. Entre toutes les fables qui émaillent, comme autant de fleurs, l'histoire et la religion grecques, il n'y en a peut-être pas une qui, plus que celle de Psyché, exhale un parfum spiritualiste et plonge plus avant par ses racines dans les traditions humaines. On peut dire d'elle qu'avant d'éclore une seconde fois sur les rives de l'Eurotas, elle avait déjà brillé sur les gazons d'Eden, au pied de l'arbre de vie. Eve et Psyché, ce sont en effet deux sœurs; c'est la même pensée qui s'est deux fois voilée dans un symbole. Eve cueille le fruit défendu, Psyché approche la lampe du lit de l'époux. Toutes deux ont été poussées par l'orgueil et la volupté; c'est la même faute. Toutes deux sont condamnées à traverser les régions de l'exil pour arriver à des félicités infinies; c'est la même expiation, c'est le même but. Eve et Psyché, c'est l'âme et le monde, c'est l'homme et l'humanité. Le moyen-âge avait surtout vu l'homme et l'expiation solitaire, individuelle, l'homme souffrant et à force de souffrances méritant le ciel. M. de La Prade, avec notre siècle, a surtout vu l'humanité et la réhabilitation progressive, universelle, l'humanité se développant dans le temps et prenant à la fin possession de l'infini.

Psyché s'éveille au milieu des splendeurs d'une nature amie et caressante; elle garde dans sa mémoire comme le souvenir d'un rêve; elle converse avec les fleurs, les oiseaux, les mille voix invisibles de la création: c'est l'âme à peine dégagée des liens du monde extérieur, l'âme heureuse, mais ignorante. L'amour est le roi du jardin natal; il visite Psyché qui se livre avec confiance. Mais, comme il arrive toujours, l'habitude du plaisir irrite les sens et la curiosité de l'épouse d'Eros; l'orgueil et la volupté la perdent. Tel est dans toute sa simplicité le sujet du premier livre du poème.

Le second contient une peinture rapide de la vie historique de

l'humanité. Chacun des différents âges de la civilisation est figuré par une des épreuves que traversa Psyché, à la recherche de l'âme céleste dont elle est séparée; on dirait une série de tableaux ou de bas-reliefs. Le poète nous montre d'abord Psyché dans le désert, vaincue par les besoins du corps et la nature physique; ensuite au pied du bûcher, sur le point d'être sacrifiée par une tribu sauvage à des dieux de sang; elle n'échappe à la mort que pour tomber dans l'esclavage au milieu des civilisations babyloniennes. Plus loin, elle verse l'huile aux lampes sépulcrales des labyrinthes d'Égypte. Là, elle est prêtresse dans un temple de la haute Grèce, mais toujours soumise à la tutelle sacerdotale. Psyché s'émancipe; elle est libre, elle chante aux jeux pythiques: c'est l'époque brillante de la civilisation hellénique; elle chante avec Platon, à Sunium: c'est l'âge philosophique de la Grèce. Enfin Psyché est reine. Le cercle des expiations est parcouru; l'humanité a gravi les degrés de sa tour. Au dehors, elle contemple le monde transformé par ses mains, et, au dedans d'elle-même, l'image d'Eros qui s'est de plus en plus dévoilée et qui maintenant resplendit clairement dans sa mémoire. Alors Psyché éprouve une immense soif d'amour et d'infini. Une aspiration solennelle et puissante s'exhale de son sein et de la nature entière qui, elle aussi, approche de sa réhabilitation. Il semble qu'un vent précurseur, s'échappant des profondeurs de l'Olympe, fait frissonner le voile qui recouvre l'invisible et en soulève quelques plis.

Le voile se lève au troisième livre; nous assistons, dans l'Olympe, aux noces de Psyché et d'Eros, c'est-à-dire à la réunion de l'âme avec Dieu. Le poète se dit quelque part:

Quel mode de la lyre et quelle voie humaine
 Dira du lit d'hymen où ton Dieu te ramène,
 O Psyché! les douceurs et les ravissements,
 Après l'exil souffert les discours des amants,
 La sainte volupté déliant leurs ceintures,
 L'intime fusion des divines natures
 Et par les nœuds riants des baisers infinis
 L'amour et la beauté dans la lumière unis?

On dirait que c'est pour répondre à cette interrogation que le poète a écrit ce troisième livre. L'amour et la beauté s'unissant, après l'épreuve, dans la lumière, c'est-à-dire dans la science, dans la plénitude de leur puissance; tandis qu'aux jours d'Eden, avant la

recettes extraordinaires, les exercices financiers, bien loin de présenter des déficits, devront balancer par des excédents de recettes, grâces aux riches ressources qu'offriront les budgets supplémentaires.

LE CONSEIL décide à l'unanimité l'impression du rapport que vient de lire M. le maire, et il renvoie l'examen du budget que ce rapport accompagne à une commission composée de MM. Brossette, Faure-Peclet, Falconnet, Guerre, Gautier, Mermet, Pons, Reyre, Seriziat, de Vauxonne et Barrillon.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil le budget prévisionnel pour 1842 présenté par l'administration du Mont-de-Piété.

LE CONSEIL renvoie ce budget à l'examen de son comité des finances.

M. LE MAIRE lit un rapport proposant d'approuver une délibération par laquelle l'administration des hospices civils a décidé de défendre contre une instance élevée contre ces établissements publics par MM. L. et D., locataires généraux d'immeubles appartenant auxdits hospices.

LE CONSEIL approuve.

M. LE MAIRE lit un rapport présentant à la sanction du conseil un bail contracté au nom de la ville pour logement d'une nouvelle école à établir, sous la direction des sœurs, dans le quartier de Perrache.

LE CONSEIL approuve.

M. FAURE-PECLET, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport relatif aux frais de perception de l'octroi.

Ce rapport propose de fixer ces frais sur les bases suivantes :

1° Le personnel serait augmenté de dix employés nouveaux ;
2° Le traitement du préposé en chef serait élevé de 6,000 à 7,200 francs ;

3° Les remises accordées à titre de gratification aux employés de tout grade seraient calculées sur les sommes perçues au-dessus de 2,300,000 francs.

Ces propositions sont justifiées par la nécessité de mettre le chiffre du personnel en rapport avec les exigences du service, et par la convenance de rétribuer plus convenablement le préposé en chef, au zèle duquel la commission rend hommage, et qui d'ailleurs, depuis l'établissement de l'entrepôt des liquides et depuis l'extension des lignes de l'octroi, a beaucoup plus de travail et aussi plus de responsabilité. Quant à la fixation de la somme de recettes qui sert de point de départ aux remises accordées aux employés de l'octroi, la commission, différant d'avis avec M. le maire qui avait proposé le chiffre de 2,400,000 fr., a pensé qu'il convenait d'adopter le chiffre de 2,300,000 fr., afin de laisser aux employés la perspective d'une rémunération plus large et plus capable d'exciter leur zèle.

M. LE MAIRE : J'adhère aux conclusions de la commission en ce qui concerne l'accroissement du personnel du service de l'octroi et l'augmentation d'émoluments proposée en faveur du préposé en chef de ce service. Mais je ne peux donner la même adhésion au chiffre proposé par la commission pour servir de point de départ aux remises accordées aux employés de l'octroi. Le chiffre de 2,400,000 f. que j'ai présentée au conseil est calculé de manière à ce qu'il conserve aux employés au moins la parité des rémunérations extraordinaires que, chaque année, l'administration municipale leur distribue. Le chiffre de 2,300,000 f. présenté par la commission aurait pour effet certain d'augmenter ces rémunérations de 10,000 f. au moins, c'est-à-dire de plus de 15 0/0. Je ne connais aucun motif pour prononcer une telle augmentation, et je crois de mon devoir de la repousser et de persister dans ma proposition primitive.

MM. Bergier, Guerre, Faure-Peclet, Reyre, Pons et M. le maire prennent successivement la parole.

LE CONSEIL adopte les conclusions du rapport en ce qui concerne l'augmentation du personnel de l'octroi et l'élévation des émoluments du préposé en chef ; mais il fixe à 2,400,000 f., selon la proposition de M. le maire, le chiffre servant de point de départ aux remises accordées aux employés de l'octroi.

M. PONS, au nom d'une commission spéciale, lit un rapport proposant d'approuver le traité conclu par M. le maire, au nom de la ville, avec M. Bon, pour logement des militaires de passage, et même, à la volonté de la ville, pour casernement de la garde municipale dans l'ancienne caserne des Carmes-Déchaux.

Le traité soumis par M. le maire à la sanction du conseil a pour objet une amélioration qu'il serait à désirer de voir établir dans toutes les grandes villes. Il importerait beaucoup en effet que, dans toutes les communes considérables, les militaires de passage fussent logés dans des établissements spéciaux et placés d'une manière plus immédiate sous la surveillance de l'autorité municipale, au lieu d'être logés chez des entrepreneurs qui, trop souvent, offrent peu, ou n'offrent même point, de garanties de moralité.

Cet inconvénient est plus sensible encore et plus dangereux à Lyon que dans beaucoup d'autres localités. Aussi depuis long-temps avait-on exprimé le vœu que l'administration prit quelque mesure capable d'y porter un utile remède.

Le traité conclu par M. le maire pourvoit à ce besoin. On pour-

rait objecter que ce traité met une nouvelle dépense à la charge de la ville ; mais d'abord cette dépense est justement motivée, puis elle est bien moins considérable en réalité qu'elle ne le paraît au premier abord. Elle est diminuée en effet par le produit des abonnements, au moyen desquels la ville s'engage chaque année, vis-à-vis des citoyens qui achètent ce logement par une rétribution légère, à loger les militaires de passage que ces citoyens auraient dû loger. Ce produit annuel s'élève environ à 15,000 f. On voit qu'il s'approche beaucoup des 17,700 f., chiffre qui représente approximativement la dépense que causerait l'exécution du traité proposé.

Après avoir ainsi indiqué le but et la portée du traité, il faut en examiner les conditions.

M. Bon, locataire des bâtiments connus sous le nom de caserne de Carmes-Déchaux, met à la disposition de la ville les bâtiments désignés, six cents lits à deux places tous garnis, le linge de lit, l'ameublement accessoire, les ustensiles et les fourneaux ; il s'engage à fournir le sel, le feu et la lumière ; enfin, il promet de pourvoir au blanchissage et au renouvellement du linge de lit, de manière à ce que le même linge ne serve jamais à deux individus sans avoir été blanchi. Enfin, M. Bon doit fournir dix demi-fournitures de literie pour une salle de police, dans le cas où la ville, usant de la faculté spéciale qu'elle se réserve sur ce point, internerait la garde municipale dans les bâtiments dont s'agit.

M. Bon s'engage encore à loger à un prix très-modéré les militaires de passage qui lui seraient envoyés par les citoyens.

La ville reste, d'ailleurs, déchargée de toute responsabilité pour les dégradations que les militaires pourraient commettre dans le local désigné.

Le prix des logements militaires auxquels M. Bon s'engage de pourvoir pour le compte de la ville est fixé à 25 c. par lit et par nuit. Cependant la ville paiera un minimum annuel représentant la parité du coût de 150 ou de 194 lits constamment occupés, selon qu'elle voudra laisser subsister réciproque, ou se réserver à elle seule, la faculté de résiliation du traité au bout de trois années ou de dix-huit mois. Dans le premier cas, la ville paierait 13,200 f. au moins par année, et elle aurait, comme aussi M. Bon lui-même, la faculté de résilier à volonté pendant les trois premières années en prévenant six mois d'avance ; dans le second cas, la ville paierait au moins 17,700 f. par année, et elle aurait seule, mais pendant les dix-huit premiers mois seulement, la faculté de résiliation.

Les conditions de ce traité sont calculées d'une manière aussi avantageuse que possible pour les intérêts de la ville. Elles seront bien moins onéreuses, si, comme l'administration paraît disposée à le faire, la garde municipale est prochainement casernée dans le local dont s'agit. La dépense serait alors bien plus complètement utilisée, puisque les lits payés par la ville seraient presque tous constamment occupés.

La commission a examiné deux objections élevées contre le traité. On a dit que les bâtiments des Carmes-Déchaux ne sont passalubres ; on a dit aussi que l'organisation nouvelle instituée par le traité pourrait causer des inconvénients graves dans le quartier désert où les bâtiments des Carmes-Déchaux sont situés. Sur le premier point, la commission a été rassurée par cette considération que, pendant long-temps, ces bâtiments ont été utilisés comme caserne, sans que jamais il y ait eu lieu à reconnaître l'insalubrité dont on paraissait craindre les effets. Quant aux objections présentées sur les inconvénients qui pourraient résulter pour la tranquillité et pour la morale publique du logement de militaires de passage dans des bâtiments situés dans un quartier isolé, la commission a pensé que la surveillance d'un poste militaire qui serait spécialement établi dans le local dont s'agit suffirait pour prévenir tout motif de réclamation. Et d'ailleurs, plus tard, quand la garde municipale serait casernée dans ce local, il y aurait dans ce voisinage toutes garanties d'ordre et de moralité.

Le rapport développe plusieurs considérations en faveur du traité et termine en proposant au conseil d'en voter l'adoption.

PLUSIEURS MEMBRES demandent l'ajournement de la discussion à la prochaine séance.

LE CONSEIL défère à cette proposition et décide que le rapport et les documents à l'appui seront déposés au secrétariat pour être consultés à volonté.

(La suite à un prochain numéro.)

COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER GARIN.

Audience du 27 décembre.

Fabrication et émission de fausse monnaie.

A voir les accusés, dont la physionomie est commune, le langage grossier, on aurait peine à croire qu'ils sont traduits devant la cour pour fabrication et émission de fausse monnaie, crime qui ordinairement fait supposer chez les coupables de l'adresse et de l'habileté.

Gabriel Fillion, tisserand, âgé de 30 ans, né à Charolles, est accusé d'avoir contrefait des monnaies d'argent ayant cours légal en France, ou tout au moins de s'être rendu complice de cette contrefaçon.

quel point *Psyché* se rattache aux diverses doctrines aujourd'hui accréditées et par quel point elle en diffère ; je veux seulement constater le spiritualisme dont le poème entier est empreint. L'auteur n'a point confiné la vie de *Psyché* dans les sphères terrestres, si séduisantes qu'elles puissent devenir par les conquêtes de la science et de l'industrie. Il l'a prolongée et achevée dans les profondeurs de l'absolu, dans le ciel, dans le sein de Dieu, et il s'est ainsi séparé de certains philosophes aux yeux de qui la terre et le ciel ne sont qu'un. Toutefois, le spiritualisme de *Psyché* ne va pas jusqu'à anéantir les sens au profit de l'esprit. L'ascétisme serait mal reçu à une époque comme la nôtre, où les améliorations matérielles sont si hautement préconisées. Si *Psyché* obéit à un souffle de volupté large et puissante, mais qui n'a rien de lascif, jusqu'au bout elle souffre, elle expie, et lorsqu'elle devient reine, c'est-à-dire lorsque le monde physique est devenu son esclave docile et se prête avec empressement à ses moindres fantaisies, elle succombe sous le poids des désirs infinis. Jusqu'à la fin, la douleur, en l'étreignant, lui prouve ses droits imprescriptibles sur la nature humaine.

Il y a quelque temps, nous étions en plein moyen-âge. Nos poètes s'étaient installés dans le plus pur giron des croyances catholiques ; mais ce n'était pas l'attrait de ces croyances ni le goût des choses religieuses qui les avaient poussés là. Ils n'allaient pas chercher sous les longues galeries des cloîtres, sous les voûtes sombres des cathédrales, la rayonnante placidité de quelques figures absorbées dans la contemplation du ciel. Ce qui les charmait, c'était l'aspect varié, multiple, mouvementé, étrange de ce monde où la foi répandait, il est vrai, une certaine paix dans les esprits, mais où la guerre était permanente, où le bourreau remplissait un rôle actif, et sur lequel la griffe de Satan était de toutes parts visiblement empreinte. En voulez-vous une preuve ? Relisez les ouvrages que l'école du moyen-âge a fait éclore, et comptez combien de caractères foncièrement catholiques ont été tracés par nos écrivains.

Notre-Dame de Paris, ce résumé glorieux de toute cette littérature, n'en contient pas un seul que les saintes doctrines du catholicisme puissent avouer. Frolo, Quasimodo, Jehan, la Esmeralda n'ont rien de commun avec la religion du Christ sincèrement reçue et pratiquée. Ils n'ont trouvé à l'ombre de la grande cathédrale ni tranquillité ni consolation ; le doute les rongé, leurs figures sont

Benoit Chabert, tisserand, âgé de 45 ans, né à Lamure (Saône-et-Loire), est accusé d'avoir participé sciemment à l'émission des monnaies d'argent contrefaites.

Les charges produites contre les accusés sont les suivantes :

Le 2 février, jour de la fête patronale de la commune de Vaux, le sieur Benoit Chabert fut arrêté pour avoir offert à des cabaretiers de cette commune quelques pièces de deux francs fausses, en paiement de la consommation qu'il avait faite. Interrogé par le juge d'instruction, Chabert déclara que les pièces fausses trouvées dans ses poches lui avaient été remises par le sieur Gabriel Fillion qui les avait fabriquées de concert avec un nommé Balthazar Dulac, tisserand à Lamure. Pressé par les questions du magistrat, Chabert soutint qu'il avait vu le moule qui avait servi à la fabrication ; que Fillion le lui avait montré dans sa boutique.

Après avoir fait des déclarations aussi formelles et aussi explicites, Chabert s'est rétracté complètement, et a soutenu depuis que tout ce qu'il avait dit dans ses divers interrogatoires était faux et qu'il l'avait dit sans en comprendre la portée pour lui et pour son co-accusé. Aujourd'hui, à l'audience, il a persisté dans ce même système de dénégation.

M. le président, à Benoit Chabert : Le 2 février dernier, jour de la fête patronale de la commune de Vaux, n'êtes-vous pas allé boire au cabaret de la femme Vermorel ?

L'accusé : Oui, Monsieur.

D. N'avez-vous pas voulu donner en paiement à la femme Vermorel une pièce de deux francs fausse ? — R. Je croyais qu'elle était bonne.

D. N'avez-vous pas entendu dire que dans les environs de Lamure il y avait des faux-monnaieurs ? — R. Non ; je n'avais entendu parler de rien.

D. Vous prenez maintenant le parti de tout nier, et cependant je vois dans l'instruction écrite que vous avez déclaré de la manière la plus formelle et la plus précise que Fillion et Dulac avaient fabriqué de la fausse monnaie. — R. Si je l'ai dit, j'ai menti ; je me rétracte.

D. Si vous l'avez dit, c'est que probablement c'est vrai ; vous n'êtes pas un enfant, vous devez connaître la gravité de vos paroles. — R. J'ai dit tout cela pour me sauver.

D. En vérité, je ne vous comprends pas. Comment ! vous faites des aveux complets pour vous sauver ! — R. Oui, je croyais améliorer ma position.

D. Vous avez expliqué au juge d'instruction comment Fillion et Dulac fabriquaient de la fausse monnaie ; vous avez donné les détails les plus circonstanciés. — R. J'ai dit tout cela parce que des prisonniers m'avaient conseillé de le dire et que je ne comprenais pas la portée de mes paroles.

M. le président : Ce système est fort étrange ; MM. les jurés l'apprécieront.

D. Connaissez-vous un nommé Monternot ? — R. Oui.

D. Ne lui avez-vous pas montré deux pièces de deux francs en lui disant : « Si elles passent, je te paierai à boire » ? — R. Non ; je n'ai rien montré à Monternot, ni à aucun autre.

D. Vous persistez donc à nier tout ce que vous avez avancé ? — R. Oui, parce que j'ai menti.

M. le président, à l'accusé Fillion : N'avez-vous jamais fabriqué de la fausse monnaie ?

Fillion : Non.

D. N'avez-vous pas remis à Chabert deux pièces de deux francs ? — R. Non.

D. Cependant Chabert a déclaré que c'est vous qui lui aviez remis la fausse monnaie dont il était nanti au moment de son arrestation, et, de plus, il a ajouté que vous lui aviez montré les instruments qui servaient à votre coupable industrie. — R. Chabert a menti quand il a dit cela.

D. Connaissez-vous un nommé Balthazar Dulac ? — R. Je le connais de vue, mais je ne lui ai jamais parlé ; je ne lui ai même jamais levé mon chapeau.

On passe à l'audition des témoins.

La femme Vermorel, cabaretière à Vaux : Le 2 février dernier, Chabert vint boire à mon cabaret. Pour me payer, il remit à ma petite nièce qui vint me l'apporter une pièce de deux francs que je refusai parce qu'elle était fausse ; il la reprit sans rien dire et me paya avec une autre monnaie. En cherchant dans ma poche, je trouvai une autre pièce exactement semblable à celle que Chabert m'avait fait présenter. Alors je pris le parti d'avertir l'autorité qui fit arrêter Chabert.

Hugues Lespinasse, cultivateur à Vaux : J'ai vu une bouteille avec Chabert ; il m'a remis une pièce de deux francs pour aller payer moi-même. (Ce témoin est une espèce d'idiot qui ne répond que par monosyllabes aux questions de M. le président. Il paraît résulter de sa déposition que Chabert lui a remis deux francs parce qu'il ne voulait pas payer lui-même le cabaretier avec une pièce fausse.)

M. le président à Lespinasse : Dans quel cabaret avez-vous vu avec Chabert ?

Le témoin : Chez Laposse.

Pierre Jacquier, coquetier : Le 2 février dernier, je servais à boire

horriblement contractées par les souffrances qu'ils éprouvent et qu'ils n'ont point acceptées pieusement et avec résignation aux volontés divines.

Relisez encore l'*Ahasverus* de M. Quinet, la légende de ce Juif errant qui, lui aussi, est une personification de l'humanité et peut ainsi être comparé à *Psyché*. Comme il souffre, comme il pleure, comme il maudit sa vie éternelle ! Quel lamentable voyage il fait à travers le monde, et autour de lui quels concerts désespérés ! La fleur ne croit plus à l'aurore, le flot à la source, l'aigle au soleil. Les morts se roulent dans leurs tombeaux ; ils cherchent, en se levant, la porte du ciel, mais ils ne trouvent que la toile d'araignée tendue sur leurs têtes. Alors ils s'écrient : « Christ, tu nous as trompés ! » Et le Christ lui-même, seul au milieu de la voûte céleste, doute de son père et de sa propre divinité ; il regrette la crèche, l'encens des rois mages et jusqu'à son agonie du jardin des Oliviers ; il s'écrie, à la fin des temps, comme autrefois sur le Calvaire : « Mon père, mon père, ayez pitié de moi ! » Mais son père est las, son père est froid, son père est mort. Le firmament a secoué Dieu de ses branches comme le figier ses feuilles.

Aujourd'hui, si notre société n'a pas trouvé la formule au sein de laquelle toutes les intelligences viendront se réunir et s'embrasser, la crise du scepticisme a du moins perdu son caractère aigre et violent. Le doute a moins d'angoisses pour les intelligences. Nous avons perdu le goût de cette littérature forcée qui avait planté sa tente au milieu du moyen-âge, avait créé à son usage une théorie du laid, et se plaisait dans la peinture brutale et crue des souffrances morales les plus exagérées.

Cette littérature de blasphème et d'ironie a fait son temps. *Psyché* signale un retour aux vraies traditions du beau, un retour à la paix, au calme, aux grandes littératures de l'antiquité, si belles de majesté et de sérénité. Aussi *Psyché* ne doute pas ; elle croit à l'époux ; elle se souvient d'Eros et du jardin natal ; elle s'excite à l'amour ; elle n'a pas de blasphème à la bouche, mais une aspiration éternelle gonfle sa poitrine ; elle désire, elle attend. Toujours elle conserve sur son front sans rides le calme idéal des statues grecques. Les lignes de son visage ne sont ni heurtées ni fatiguées, seulement sa bouche est moins souriante ; *Psyché* est devenue sérieuse, car elle cherche le mot du problème du monde et elle a conversé avec Pla-

faute, il s'étaient unis dans l'ignorance, dans la nuit, dans des conditions imparfaites de bonheur : c'est bien là, si je ne me trompe, l'idée que le poète s'est efforcé de mettre en relief. Aussi il faut entendre avec quelle énergie *Psyché* célèbre sa première faute, l'orgueil et la volupté, cette double soif de sentir et de connaître, ces deux ailes de l'âme, comme elle les appelle. Il faut entendre les trois Grâces intercédant pour *Psyché* et expliquant comment elle-même a achevé par la douleur sa personnalité et est devenue digne d'Eros. Il faut ouïr le grand chœur final de l'Olympe entier rappelant à lui tous les dieux morts, toutes les âmes exilées, tout ce qui a vécu et palpité :

Ames des feux éteints, fleurs sèches, races mortes,

Rentrez à flots pressés, l'Olympe ouvre ses portes !

Ce troisième livre, qui était sans contredit le plus difficile à exécuter, est à nos yeux la partie la plus saisissante du poème ; il a un aspect grandiose et singulièrement épique. Ces longs discours où *Psyché*, les Grâces et les dieux développent tour à tour de grandes questions de métaphysique, avec une sérénité olympienne et dans un langage enchanteur, sont d'un effet tellement nouveau que je cherche en vain dans notre littérature un précédent auquel je puisse les comparer. L'Olympe de *Psyché* n'est pas l'Olympe grec, il est trop idéal pour cela ; il ne ressemble pas non plus à ces froides compositions de rhétorique qu'on nous a trop souvent données pour des paradis chrétiens ; il a un charme tout particulier qui est dû au mélange heureux que le poète a su faire de la poésie et de la métaphysique.

Ce qui me plaît dans la donnée de ce poème, ce n'est pas seulement l'idée de perfectibilité qui s'y montre à chaque page, c'est surtout le fondement même que M. de La Prade a donné à cette idée, à savoir : l'amour. L'amour est en effet l'idéal que poursuit *Psyché*, l'aiguillon incessant qui la pousse au bien, la lumière qui éclaire sa conscience, qui initie son cœur aux espérances et sa raison aux vérités successivement entrevues. Dans le poème de *Psyché*, l'amour est tout à la fois le moyen, le but, la récompense. En cela, *Psyché* répond à des tendances qui ne seront point vaines ; elle vient en aide aux philosophes qui se sont occupés de l'avenir des sociétés, et qui, pour la plupart, s'accordent à prophétiser le règne sincère et pratique de la charité, le règne de l'amour. Je pourrais noter ici part

du vin chez Laposse; Lespinasse vint me présenter une pièce de 2 francs que Chabert lui avait remise. Je la refusa parce qu'elle était fautive.

Jean Monternot, tisserand à Lamure: J'étais à Vaux le 2 février dernier; je rencontrais Chabert qui me montra deux pièces de 2 francs, en me disant: « Si elles passent, jete paierai à boire. » Je lui répondis: « Jette-les à terre et je te paierai moi-même à boire. »

D. Pourquoi lui avez-vous fait cette réponse? — R. Parce que les pièces étaient fautes.

D. Reconnaissez-vous bien Chabert? — R. Oui, c'est bien celui-là. M. Demiau-Crouzilhac, avocat-général, a soutenu l'accusation. La défense présentée par M^{re} Durand-Fornas et Proton a obtenu un plein succès. Les deux accusés ont été acquittés.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 14 décembre. — M. le gouverneur-général vient d'adresser aux chefs de corps et fractions de corps de toutes armes une circulaire dans laquelle nous remarquons les passages suivants:

« La colonisation en avant d'Alger va prendre enfin de l'essor à l'abri de l'obstacle continu qui s'exécute en ce moment. Déjà deux villages sont commencés par les soins du génie; ils seront enveloppés d'une muraille de trois mètres d'élévation; elle sera flanquée par deux petites tours placées à deux angles opposés du parallélogramme. On bâtit immédiatement un certain nombre de maisons dans l'intérieur. Un géomètre est occupé à lever les terrains d'alentour et à les diviser en lots de douze hectares qui seront concédés à chaque famille de colons quand elle sera admise. L'un de ces villages est à la Fouka, entre la mer et Coleah; sa position est des plus agréables. Une belle et bonne source et des arbres tout venus seront au milieu du village. Les terres des environs sont d'une bonne qualité et d'une culture facile. Un petit débarcadère sera tout près. Enfin le lieu est des plus sains.

» Un autre village va s'édifier sur les mêmes bases à Mebdouk, entre Blidah et Oued-el-Alle. Cette partie de la plaine est aussi saine que Blidah, et la terre y est plus fertile; l'eau de l'Oued-el-Kibir y coulera.

» Un troisième village est en construction à Mered; il sera exactement dans les mêmes conditions que celui de Mebdouk.

» Les villages sont particulièrement destinés à loger des colons qui, en même temps qu'ils cultiveraient, feraient, moyennant un salaire avantageux, la garde des blockaus de leur voisinage, ce qui contribuerait singulièrement à améliorer leur existence. Quelques-uns de ces colons seraient affectés comme cantonniers à l'entretien des fossés d'enceinte et recevraient un traitement un peu plus considérable que celui des simples gardes de blockaus.

» En outre de ces villages qui sont en quelque sorte les avant-postes de la garde de l'enceinte et de l'intérieur, il en sera créé d'autres un peu plus en arrière qui en seront les réserves et que par suite il est important de peupler autant que possible par d'anciens militaires.

» J'ai pensé qu'il était d'une administration paternelle de donner à l'armée la préférence des avantages qu'offrirait cette colonisation destinée à la garde de l'enceinte continue. Je suis donc bien résolu à n'y placer des colons civils qu'en cas d'insuffisance de militaires qui, ayant bien servi leur pays, recevraient par là en récompense une propriété, et une solde s'ils sont affectés à la garde des blockaus.

M. le gouverneur prescrit ensuite de réunir les sous-officiers et soldats libérables et de leur demander s'ils veulent jouir de ces avantages. Ils seront d'abord employés à la construction de nouveaux villages et seront traités comme les troupes pour la solde et les prestations. Les officiers admis à la retraite qui voudront diriger des cultures recevront le double de terrain.

— Le *Moniteur algérien* publie un arrêté du gouverneur sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

— Voici ce que nous mande notre correspondant d'Alger:

Du 13. — Le courrier de France n'est pas encore arrivé. Le vaisseau le *Marengo* a mouillé ce matin sur notre rade, venant de Toulon avec des troupes. Après son arrivée, le bruit s'est répandu en ville que le général Bugeaud était remplacé par le général de Rumigny; cette nouvelle a vivement affligé les colons, car tout marche bien maintenant, et nous ne pouvons que perdre à un changement. On dit que M. Bugeaud est mandé à Paris pour appuyer le ministère qui chancelle. Nous désirons qu'il n'y ait que ce motif à son rappel et que le gouverneur nous soit bientôt rendu.

Du 14. — Le bateau à vapeur le *Météore* vient d'arriver, ayant à bord M. le général de Rumigny et M. le contre-amiral Rigodit. Le vaisseau le *Marengo* lui a fait un salut de sept coups de canon qui a été répété par le fort du Phare. M. de Rumigny a débarqué et a été reçu par un aide-de-camp de M. le gouverneur-général. Les colons tremblent pour l'avenir de la colonie.

Du 15. — On m'annonce à l'instant qu'hier quarante ouvriers terrassiers, employés aux travaux du fossé d'enceinte, ont été enle-

ton. Quand elle erre aux champs, dans les prairies, sur le bord des fleuves, sous le dôme frémissant des forêts, ce ne sont plus seulement les hôtes gracieux de la terre et des eaux qu'elle cherche à surprendre, ce ne sont plus les vertiges charmants des rondes sacrées qu'elle étudie; non, elle cherche à pénétrer le sens des bruits plaintifs, des murmures confus, des mille voix invisibles qui flottent sur le monde. La nature lui parle comme une sœur; Psyché la consulte et en reçoit des conseils. Car M. de La Prade ne regarde pas seulement la nature avec cette admiration sympathique, cet abandon confiant, cet optimisme heureux qu'ont partagés avant lui Fénelon, Bernardin de Saint-Pierre, Rousseau et d'autres; il lui donne la vie et la pensée, sans toutefois la déifier ou la confondre avec l'homme. La nature rêve tout haut à côté de Psyché et échange avec elle des aspirations et des désirs. Il est aisé de voir combien ce point de vue seul, indépendamment de l'organisation particulière du poète, suffit pour modifier chez lui le sentiment qu'on a généralement de la nature physique, et combien il doit influencer sur sa manière de rendre les inspirations qui s'en exhalent.

Je n'ai pas besoin d'insister davantage pour faire comprendre que les vers de M. de La Prade ne sauraient être confondus avec ces milliers de rimes qui s'abattent chaque année dans les champs de la poésie, comme des nuées de sauterelles, et qui sont un des plus grands fléaux de l'art. Le poème de *Psyché* nous semble en effet la tentative la plus durable qui ait été faite jusqu'à ce jour dans un but philanthropique, social et, pour lâcher le mot, humanitaire. Nous nous souvenons bien d'avoir lu quelques ébauches à peu près oubliées, comme la *Cité des Hommes* de M. Adolphe Dumas; mais à toutes il manquait cette netteté dans la pensée et dans l'exécution, cet accord heureux du fond et de la forme qui donnent seuls la vie à un livre. Le grand mérite de M. de La Prade, c'est d'avoir concilié l'unité à la largeur, la profondeur à la clarté. Nous ne dirons pas qu'il a changé en rosée, pour l'enfermer dans un beau vase grec, ce qui était auparavant nuage de métaphysique insaisissable et terne; ce serait mal caractériser cette poésie si remarquable d'ampleur; mais nous dirons que, grâce à lui, ce nuage s'est résolu en pluie et est devenu un fleuve abondant et clair contenu entre deux belles rives.

vés en plein jour par des maraudeurs arabes; on a envoyé des troupes à leur poursuite.

L'*Euphrate* n'est pas encore arrivé.

P. S. — Les nouvelles qui précèdent nous ont été apportées par le paquebot l'*Etna*, qui est parti d'Alger le 16; mais nous avons reçu des renseignements postérieurs par la voie du paquebot du commerce le *Tagr*, arrivé à Marseille, et qui a quitté Alger le 21.

Ce paquebot annonce que le bateau à vapeur le *Météore* est parti d'Alger pour Port-Vendres le 21 décembre, ayant à bord M. le contre-amiral Lainé qui rentre en France; que le général Bugeaud, au lieu de revenir de suite, se disposait à partir pour Oran avec deux paquebots et des troupes, afin de hâter la défection des tribus de la Tafna; que le général Changarnier s'était mis à la tête d'une colonne composée de zouaves et d'un bataillon du 26^e de ligne pour aller s'emparer de Dellys, joli petit port entre Alger et Bougie.

NOUVELLES D'ORIENT.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On nous écrit de Beyrouth, 1^{er} décembre:

La lutte entre les Druses et les Maronites a continué ardente comme dans le principe, et ce ne sera pas assez des voies de conciliation pour ramener à l'ordre deux populations vierges encore et séparées de toute la distance qui existe entre le culte de l'une, dont l'élément principal est l'idolâtrie, et le culte de l'autre, qui représente le christianisme des temps primitifs.

Nous avons déjà vu en dernier lieu que pour faire taire le cri général qui imputait aux Anglais l'origine des maux qui désolent ce malheureux pays, le colonel Rose, consul-général de S. M. B., s'était transporté sur le théâtre de la guerre pour offrir aux deux partis ses offices de médiateur; mais tous ses efforts restèrent stériles, parce que les Maronites ne les crurent pas désintéressés. Les hostilités continuèrent donc avec des alternatives de succès et de revers des deux côtés.

P. S. — On annonce à l'instant que les Druses et les Maronites se battent à Bet-Miri, village qui appartient au Castravan et qui se trouve le premier de ce côté-ci.

Un supplément au *Malta-Times*, à la date du 18 octobre, donne aujourd'hui la nouvelle du changement du grand-visir. Son successeur paraît n'être pas fort populaire.

Voici la lettre de Constantinople, qui a été apportée par le *Tan-créde*:

« Constantinople, le 8 décembre.

» Dimanche 4 courant, il y avait une agitation inaccoutumée sur la place du débarcadère de *Bakchee-Kapsee*. Tous les fonctionnaires de la Porte y étaient réunis. Le Shiekh-al-Islam (mufti) y était aussi avec son grand Kaouk, et on apprit bientôt que Raouff-Pacha ayant été remplacé dans son poste de grand-visir, le nouveau dignitaire était attendu. Après quelques heures d'attente, une décharge d'artillerie annonça son arrivée. Précédé par une troupe de musiciens et un bataillon de soldats, il fut conduit en procession, au milieu d'une foule immense, à la Sublime-Porte. A côté de lui était à cheval le mufti (Shiekh-al-Islam) dont la présence en cette circonstance était un véritable retour aux anciens usages. Le nouveau grand-visir, dans un splendide costume, saluait le peuple à droite et à gauche, regardant comme un diable en paradis (*looking as Lucifer in paradise*).

» Le nouveau-grand-visir est Izet-Mehmed-Pacha. »

Ces lignes sont accompagnées d'un article assez long dans lequel le journaliste anglais, après avoir déduit tous les titres du nouveau grand-visir à une triste célébrité, descend à lui adresser des injures ridicules et le gratifie de petites gracieusetés que se permet quelquefois la presse anglaise. Il en faut naturellement conclure que le nouveau visir n'est pas dans les intérêts de l'Angleterre. Déjà, lorsqu'il était commandant des troupes turques en Syrie, elle en demanda *péremptoirement* le renvoi; cette nomination est donc un échec à la politique anglaise à Constantinople.

Chronique.

DÉPARTEMENTS.

On écrit de Rive-de-Gier, le 21 décembre courant:

« Hier, vers les sept heures du soir, à la nuit close, le sieur André Michard, crocheteur, demeurant à Rive-de-Gier, a sauvé la vie à son propriétaire, le sieur Arand, qui, tombé dans le canal, allait infailliblement périr sans le dévouement de ce brave homme, aidé dans son action généreuse par le nommé Escot qui se trouvait avec lui.

« André Michard a déjà sauvé la vie, dans des circonstances semblables, à trois individus près de se noyer. »

— On lit dans le *Fédéral de Genève*:

« L'hiver s'est manifesté tout à coup d'une manière fort rigoureuse. Après une série de beaux jours vraiment remarquables à cette époque de l'année, la neige est tombée lundi et mardi derniers en telle abondance, qu'il y en a plus d'un pied, et même en quelques endroits plus de deux pieds. Aussi les arbres ont-ils beaucoup souffert; dans quelques parties du canton, les arbres fruitiers ont été brisés en grand nombre.

» Pendant deux jours, la circulation des voitures a été impossible dans la plupart des rues de la ville. Par compensation, cette abondance de neige procure de l'ouvrage aux ouvriers employés à l'enlever de la ville, et ce n'est pas une petite dépense, vu le grand nombre de voitures et de bras que nécessite ce travail. »

— On écrit de la Tour-du-Pin (Isère), le 21 septembre:

« Une inondation considérable a envahi cette nuit la ville de la Tour-du-Pin; la Bourbe a débordé, ses eaux se sont précipitées avec violence dans toutes les maisons. De larges coupures ont dû être faites à la route qui conduit à Bourgoin. Cependant, grâce à la promptitude des secours et au zèle des travailleurs, il est à espérer que les dégâts ne seront pas considérables.

« Le village de Cessieu est entièrement couvert d'eau. »

— Une autre lettre de la Tour-du-Pin du 22 décembre porte ce qui suit:

« J'arrive de Cessieu. Les eaux sont baissées de 70 centimètres, et tout fait espérer qu'avant 24 heures les communications seront rétablies. Une maison et une grange se sont écroulées sur la place.

» A la Tour-du-Pin, tout danger a cessé; la rivière est maintenant rentrée dans son lit. »

— On mande de Vienne:

« Dans la journée du mercredi, plusieurs bateaux à vapeur, se rendant dans le Midi, sont passés devant notre ville; parvenus à Serrière, il leur a fallu remonter le fleuve, le ta-

blier du pont de ce bourg se trouvant trop bas pour livrer passage. »

Paris, le 26 décembre 1841.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La déclaration des journalistes, à l'occasion de la condamnation de M. Dupoty, paraîtra demain matin dans tous les journaux. La rédaction de cette pièce si importante a été discutée et arrêtée hier dans une discussion qui a duré plusieurs heures; elle sera signée cet après-midi par les rédacteurs en chef et les gérants de toutes les feuilles indépendantes qui se publient à Paris.

Nous avons eu connaissance de ce manifeste politique destiné à consacrer le plus grand fait qui se soit encore accompli depuis onze ans, l'union complète et intime de tous les journaux indépendants contre un pouvoir qui ne recule plus devant aucun excès, et nous pouvons dire qu'il satisfera l'opinion.

— La condamnation de M. Dupoty a ému tous les hommes qui ont intérêt à maintenir intacte la liberté de la pensée. On nous assure que la société des gens de lettres a le projet de publier aussi une déclaration qui revendiquera des garanties pour la presse, si fortement menacée par l'arrêt qui a frappé le rédacteur en chef du *Journal du Peuple*.

On nous annonce encore qu'un grand nombre d'élèves de nos écoles de droit et de médecine adhéreront à la déclaration des journalistes, aussitôt qu'elle sera connue.

— Les journaux ont annoncé que M. Caillet, obscur substitut du tribunal de la Seine, électeur du collège d'Orchies, ce bourg-pourri de M. Martin (du Nord), avait été nommé directeur des affaires civiles au ministère de la justice. Les journaux se sont trompés: M. Caillet a été nommé *chef du personnel*, c'est-à-dire qu'il occupe à la chancellerie l'emploi le plus important après celui du ministre. C'est en effet le chef du personnel qui prépare le travail de toutes les nominations qui sont à faire; c'est par ses mains que passent les présentations des premiers présidents et des procureurs-généraux; c'est lui qui fournit au ministre tous les renseignements dont il a besoin pour se décider dans ses choix. Que dire quand on pense que des attributions aussi importantes viennent d'être confiées à un homme qui, après les journées de juillet, refusait de prêter serment au nouvel ordre de choses? Ne se trouvera-t-il donc pas dans la chambre un seul député assez courageux pour demander compte à M. Martin (du Nord) du choix qu'il a fait?

— On sait qu'une place est encore vacante au conseil-d'état. On assurait hier à la salle des conférences de la chambre des députés que cette place avait été offerte à M. Emile de Girardin, à la condition qu'il renoncerait à soutenir dans son journal la candidature de M. de Lamartine à la présidence de la chambre. On ajoutait que M. de Girardin avait refusé. M. de Girardin veut mieux qu'une place de conseiller-d'état; il vise au ministère.

— Les trois conseils des manufactures, de l'agriculture et du commerce se sont réunis vendredi, sous la présidence de M. Cunin-Gridaine. Une seule question, la question des sucres, a rempli toute cette séance, qui a duré plus de quatre heures.

MM. Roul et Ducos, députés de la Gironde, ont soutenu dans cette discussion les prétentions des ports de mer et demandé la suppression du sucre indigène. M. Muret (de Bort) a développé un système tendant à égaliser les droits sur les deux sucres, mais sous la réserve qu'une indemnité serait donnée aux fabricants de sucre indigène. M. Lebeuf a repoussé également la suppression de l'industrie indigène et l'indemnité; il a proposé de limiter à 40 millions de kilogrammes la production en sucre de betterave, système qui a généralement paru inapplicable. M. Romanet a longuement exposé les vœux qu'il avait déjà fait valoir dans une brochure récemment publiée.

Le système développé par M. Pillet-Will a réuni la presque unanimité des suffrages. Ce système consiste à égaliser les droits sur les deux sucres dans une période de cinq ans, en réduisant, d'une part, de trois francs chaque année l'impôt du sucre colonial; en augmentant, d'autre part, d'un franc chaque année l'impôt du sucre indigène. De cette façon, au bout de cinq ans, les deux impôts se trouveraient nivelés au chiffre de 30 f.; car, dit M. Pillet-Will, dans l'état actuel des choses, le droit du sucre colonial est de 45 f., et l'impôt du sucre indigène de 25 f., décime non compris.

Le *Journal des Débats*, de son côté, aborde aujourd'hui cette grande question des sucres. Il demande que la chambre prenne un parti dès cette session, pas plus tard. « L'ajournement, dit-il, n'est pas permis. » Jusque-là, nous sommes d'accord avec les *Débats*; seulement en cette affaire il ne faut pas qu'on pêche par trop de précipitation. Les *Débats* s'attachent ensuite à combattre les mesures sommaires, violentes, telle que serait la destruction de l'industrie de la betterave, et ils protestent d'avance contre cette solution. Ce journal, en définitive, se prononce hautement pour la conservation des deux sucres, du sucre colonial et du sucre indigène.

Nous ne savons point encore ce que décideront les trois conseils-généraux relativement à cette question; la détermination de la chambre ne peut non plus être préjugée; mais nous craignons bien qu'on ne prenne des mesures qui amèneront ou la suppression tout d'un coup, ou la ruine de l'industrie indigène dans un temps fort limité.

Le gérant responsable, B. MURAT.

FAIBLESSE DE LA VUE.

Dans l'opuscule publié par le docteur LUSARDI, on trouve une formule d'un remède (fluide philoptique) pour fortifier la vue, des conseils pour la conserver en bon état jusqu'à une extrême vieillesse, des instructions sur le choix des lunettes et l'âge auquel on doit commencer à s'en servir. Ce remède, dont l'usage est externe et en vapeurs, convient à toutes les classes de la société, surtout aux gens de cabinet. Après s'en être servi quelque temps, très-souvent on cesse de faire usage des lunettes, preuve convaincante de son efficacité. Il se trouve tout composé chez M. Bertrand, pharmacien, place Belle-cour, et au bureau de la Conservation des Affiches. L'opuscule est chez l'auteur, hôtel des Ambassadeurs. Prix: 2 f. 50 c.

LIVRES D'ÉTRENNES.

Chez **TH. GUYMON**, libraire, près l'hôtel du Nord, rue Lafont, 26.

Collections de Keepsakes anglais et français.—Illustrations.—Assortiment des plus beaux livres de piété et de livres d'enfants. (7461)

Etude de M^e Pailleron, avoué, place du Plâtre, 16.

AVIS.

Le sieur **FRANÇOIS LAFLUTE**, cafetier, demeurant à Lyon, place Louis XVIII, a vendu au sieur **FRANÇOIS GUERIN** le fonds de café qu'il exploitait audit lieu sous le nom de **Café Sainte-Anne**, au prix de deux mille deux cents francs.

Le sieur **GUERIN** prévient les intéressés qu'il se libérera de son prix d'acquisition le six janvier mil huit cent quarante-deux. En conséquence, ceux qui auront des droits à faire valoir sont invités à les produire avant cette époque entre les mains de M^e Pailleron, avoué à Lyon, place du Plâtre, n° 16. (3158)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 1.

Le jeudi trente décembre courant, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, fauteuils, canapés, commode, secrétaire, corps de bibliothèque, etc. (1105)

Etude de M^e Charavay, huissier, rue de l'Archevêché, n° 6.

Le jeudi trente décembre 1844, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en étaux, tours, bascules, corps de pompe, robinets en cuivre, bureau, chaises, batterie de cuisine, et autres objets. (1165)

(140) A vendre de gré à gré.

Un fonds de teinturier avec tous ses accessoires. S'adresser à M. Butillon, chaudronnier, quai d'Orléans, n° 3.

(183) A vendre à un prix modique.

Un fonds de café bien achalandé. S'adresser à M. Pré, marchand tailleur, passage de l'Hôtel-Dieu, n° 34.

(162) A céder de suite, pour cause de maladie.

Un magasin de toilerie, rouennerie et nouveautés. S'adresser à M. Genoud, place Sathonnay, angle de la rue des Bouchers, à Lyon.

(5449) VENTE A BAS PRIX, POUR CAUSE DE DESTRUCTION DE PÉPINIÈRE.

Une très-grande quantité de mûriers greffés, plein-vent, mi-tiges, nains et baguettes;

Peupliers. Noyers. Acacias, etc.

S'adresser à M. Ferdinand Guillard fils, à Brignais, qui vend pour le compte de M. J. B.

(5456) A louer pour entrer en jouissance de suite.

Un beau magasin et arrière-magasin, avec le premier étage au-dessus, composé de quatre pièces, desservi par un escalier intérieur et extérieur, situé dans une des rues les plus fréquentées, près la place des Terreaux.

S'adresser à M. Augros, rue Mulet, 6, chargé de traiter et de la vente de plusieurs belles maisons dans le centre de la ville, sur les quais de la Saône et du Rhône, de plusieurs bons domaines pour placements à 4 et 4 1/2 p. 0/0, d'une maison bourgeoise et de 52 ares en jardin, pré et verger, le tout clos de murs, situé à Collonge, au prix de 12,000 fr., et de plusieurs autres aux environs de Lyon.

AVIS.—Un marchand de lingerie, ayant du temps à lui, désire entrer dans une maison de banque ou de commerce pour faire la recette.

S'adresser place Saint-Georges, n° 6, au rez-de-chaussée. (187)

AVIS.—MM. les actionnaires de la Caisse d'Escompte pour le commerce des bestiaux sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le 15 janvier prochain, à onze heures précises du matin, dans les nouveaux comptoirs de la Compagnie, place du Palais-de-Justice, n° 1, au 1^{er}.

Ils sont en outre prévenus que, pour être admis à l'assemblée, on doit être porteur de dix actions au mois. (5460)

N° 20, quai Saint-Antoine.

M. **GRILLET** aîné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son magasin pour la vente spéciale de l'article **châles**.—On y trouve non-seulement les Châles de sa fabrique qui lui ont valu la médaille d'or à l'exposition de 1839, mais encore les Châles de toutes les fabriques de Paris.

M. **GRILLET** aîné, étant en relation directe avec des maisons de l'Inde, aura toujours un grand assortiment de magnifiques Cachemires des Indes. (174)

CANNES A PARAPLUIE SANS MANCHE, NOUVEAU SYSTÈME BREVETÉ.

SEUL DÉPOT

Chez **COQUAIS**, bijoutier, rue Saint-Côme, à Lyon.

La canne, de la grosseur ordinaire, sert d'étui quand il est fermé et de manche quand il est ouvert, de telle sorte qu'on n'a jamais qu'un seul objet en main.

Le parapluie est mobile et résiste au plus grand vent; il s'ouvre et se ferme aussi vite que les autres.

Prix : 31, 34 et 37 francs. (6316)

COMPAGNIE DE LA GUILLOTIÈRE.

Nouvelle baisse des prix du coke jusqu'à fin janvier.

Pris à l'usine..... 2 f. 40 c. les 100 kilog.
Rendu devant la porte..... 2 65
Monté dans les appartements. 2 80

Ecrire au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière, ou déposer les demandes dans la boîte de la Compagnie, quai Saint-Antoine, n° 22, à côté M. Thonié, chapelier.

NOTA.—Il sera fait une réduction de 30 centimes par 100 kilogrammes pour les parties de 1,000 kilogrammes et au-dessus. On peut écrire par la poste au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière. On sera servi immédiatement. (5457)

Pharmacies de MM. VERNET, place des Terreaux; CLARAZ, rue Neuve; ANDRÉ, place des Célestins, à Lyon.

PÂTE PECTORALE ET SIROP PECTORAL

DE NAFÉ D'ARABIE,

Contre les rhumes, catarrhes, enrhumements, coqueluches et affections de poitrine.

RACAHOUT DES ARABES,

Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes faibles. (7794—5835)

AVIS.

Dépôt de livrets à Cigares d'Espagne,

Chez A. BIZET et C^e, place des Célestins, 4. (161)

Pharmacie des Célestins.

Sirop Pectoral de Lamouroux,
EMPLOYÉ EN MÉDECINE

Pour la coqueluche, les toux opiniâtres, les catarrhes, les affections pulmonaires, la phthisie, et en général les maladies de poitrine dépendant d'irritation ou même d'inflammation vive. (7176)



(Privilege) Prix de la Boîte 4 fr. (des Brevets)

CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur liquide sans odeur ni saveur.

Une des plus belles inventions pharmaceutiques de notre époque est sans contredit celle des CAPSULES DE MOTHES, préparées au BAUME DE COPAHU. Les vertus de ce précieux médicament sont trop connues et trop appréciées de tous les médecins, pour que nous les rappelions ici. Seules brevetées par Ordonnance du Roi et approuvées par l'Acad. roy. de Méd. de Paris, elles sont infaillibles pour la PROMPTE ET SURE GUÉRISON des maladies secrètes, etc. Chez MOTHES, LAMOURoux et C^e, rue SAINTE-ANNE, 20, à PARIS.

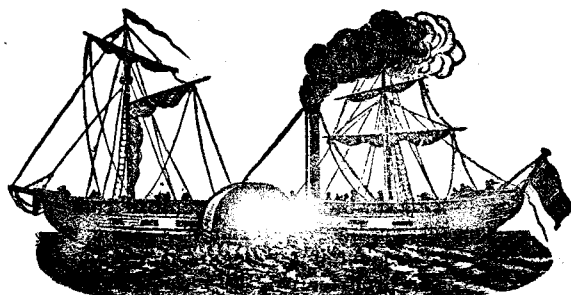
NOTA. On y trouve aussi des capsules à toutes sortes de médicaments, notamment l'HUILE DE FOIE DE MORUE, l'ESSENCE DE Térébenthine, et les CURETES. (Cette dernière substance est bien moins efficace que le Copahu.)

DÉPÔTS, à Lyon, chez MM. Vernet et André, et dans toutes les bonnes pharmacies, ainsi qu'à Saint-Etienne, Givors, Saint-Chamond, Roanne, Villefranche, Vienne, Montélimart, Valence, Mâcon et Chalon. (7844)

SERVICE

ENTRE LYON ET CHALON

PAR BATEAUX A VAPEUR.



La Compagnie Générale, dont le service n'a jamais été interrompu malgré les grosses eaux, informe le public que son bateau **la Colombe** continue ses voyages.

Les départs ont lieu tous les jours impairs du port de Serin, à six heures du matin. (6683)

A la Renommée des Chocolats de France.

DÉPÔT DE CHOCOLATS

Usuels et hygiéniques de Debaube-Gallais,

Ex-pharmaciens, inventeurs du Chocolat analeptique ou réparateur au Salep de Perse, du Chocolat adoucissant au lait d'amandes dit rafraîchissant, du Théobromine, Chocolat à la minute et du Chocolat des Enfants.

Les chocolats de DEBAUBE sont recommandés par Brillat-Savarin. Dépôt général à la pharmacie des Célestins, à Lyon. Même adresse: dépôt de toutes sortes de Thés de Chine, correspondance de la Compagnie anglaise. (7177)

Sirop Pectoral et Pâte Pectorale

D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, les enrhumements, etc., sont toujours guéris par l'usage du sirop et de la pâte d'escargots. Prix : 2 f. la demi-bouteille et 1 f. 50 c. la boîte avec l'instruction. — Chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (7257)



Chemises de 5, 6, 7, 8, 10 fr. et au-dessus. Flexilocou et cravate prête (brevet), réunion des qualités du col et de la cravate.

8, rue Lafont, à Lyon. (6486)

UNE MAISON DE COMMERCE D'ALLEMAGNE

Désire trouver des correspondants pour le soin de ses affaires dans les divers départements de la France. Les opérations dont les correspondants auront à s'occuper sont simples, faciles, et n'exigent ni beaucoup de temps ni aucune avance de fonds. La célérité dans les affaires et des garanties morales sont les seules conditions dont on ait à faire preuve. Il n'est pas indispensable, pour gérer utilement les affaires, d'un négociant ou commerçant.

S'adresser au Bureau de la Publicité, boulevard Montmartre, n° 1, à Paris, ou à M. CHARLES HEUSER, à Mannheim (Bade).—Affranchir. (7840)

CHOCOLAT EUTROPHIQUE

De E.-M. LAGRANGE, rue Monsigny, 7, à Paris.

Nourrir et guérir, tel est le problème qui a été résolu par l'auteur du CHOCOLAT EUTROPHIQUE qui est à la fois un excellent aliment et le meilleur des chocolats. Aussi les médecins se sont-ils empressés d'en propager l'usage dans tous les cas où il faut nourrir et fortifier sans irriter.

Exempt de tout mélange, préparé sous les yeux de l'inventeur avec la plus scrupuleuse attention, il a produit des effets extraordinaires dans des affections chroniques presque désespérées des entrailles, des poumons et du cœur.

Une brochure explicative des propriétés de cet excellent aliment est délivrée au dépôt général de la pharmacie des Célestins, place des Célestins, à Lyon. (7176)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE, COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé.—Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n° 13. (7505)

MALADIES SECRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur **THIVAUD** (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et les fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient. *

Dépôt, à Lyon, chez M. **BERTRAND**, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (7175)

Maladies Secrètes.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est priée de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou (7136)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.